

le 10 décembre 1998

## 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Quelques dates pour se souvenir que  
la conquête des droits  
est une longue histoire...

1728 ou 1686 av. J.C. : le Code Hammourabi

1250 av. J.C. : la Tora de Moïse

1215 : Grande Charte (Magna Carta), imposée au roi  
d'Angleterre par les Seigneurs

1531 : Bartolome de Las Casas, défenseur des  
Indiens

1628 : Pétitions des Droits : le Parlement anglais rap-  
pelle au roi les limites de son pouvoir

1679 : Habeas Corpus : décisions du Parlement an-  
glais interdisant de mettre quiconque en prison sans  
décision de justice

1689 : Bill of Rights : le roi doit être soumis à la loi

1694-1748 : les philosophes du XVIIIème siècle;  
Diderot, Rousseau, Voltaire, «philosophie des Lu-  
mières»

1766 : 4 juillet, Déclaration d'indépendance des  
États-Unis d'Amérique

1789 : 26 août, Déclaration des Droits de l'Homme et  
du Citoyen, votée à Paris par l'Assemblée Consti-  
tuante

1848 : 4 novembre, Constitution de la Deuxième  
République Française (préambule)

1918 : juillet, Première Constitution de la R.S.F.S.R.  
(République Socialiste Fédéraliste des Soviets de  
Russie)

1919 : Fondation de la S.D.N. (Société des Nations)

1945 : 26 juin, signature de la Charte des Nations  
Unies à San Francisco

1946 : 27 octobre, la Constitution de la Quatrième  
République Française (dans son préambule) reprend  
à son compte la Déclaration des Droits de l'Homme  
de 1789 tout en la développant (droit de la Femme,  
droit de grève...)

1948 : 10 décembre, la **Déclaration Universelle  
des Droits de l'Homme** est adoptée par l'Assem-  
blée Générale des Nations Unies

... mais il y a encore beaucoup de combats  
à mener pour que toute l'humanité puisse  
jouir effectivement des droits qui sont  
*énoncés dans ce texte !*

complément  
au mini-dossier compte-rendu  
des travaux de la rencontre  
Samed'I'CEM de l'IDEM 68  
du 10 octobre 1998

(paru dans C.P.E. n° 295 daté d'octobre 98)

# la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la pratique quotidienne dans nos classes

17 octobre :

Journée mondiale  
du refus de la misère

20 novembre :

jour anniversaire de l'adoption par l'ONU de  
la **Convention  
des Droits de l'Enfant**

10 décembre :

jour anniversaire de l'adoption par l'ONU de  
la **Déclaration Universelle  
des Droits de l'Homme**

Il nous paraît important que chaque enseignant, surtout s'il est militant d'un mouvement pédagogique, soit à même d'argumenter et de justifier ses choix et ses pratiques tant vis à vis des enfants que des parents ou de son Administration. En cas de critiques, la connaissance des termes des programmes et instructions officielles est un atout, voire une sécurité. Ce sont les raisons qui nous ont amené à publier ci-après un tableau, paru dans un numéro hors-série du B.O.E.N. (n° 13 du 6 nov.97), mettant en parallèle certains articles de la Convention des Droits de l'Enfant et les programmes de l'école primaire. On peut le transposer pour les articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. (C.P.E.)

# La Convention des Droits de l'Enfant et les programmes de l'école primaire

ARTICLES DE LA CONVENTION	CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS	CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS
<p><b>Article 8</b> "Droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales"</p>	<p>Domaine : vivre ensemble "Accueilli, intégré dans la société de la classe, l'enfant grandit tout en construisant sa personnalité au travers des relations qu'il noue avec les adultes qui l'entourent, comme avec ses camarades. Il affirme ainsi son identité et la fait reconnaître, tout en reconnaissant celle des autres".</p> <p>L'enseignant propose "des situations permettant à l'enfant de s'affirmer comme une personne dotée d'une identité, de reconnaître son prénom, son nom".</p>	<p>Éducation civique "C'est à partir de la vie de la classe que l'enfant découvre les règles de la vie en société, les valeurs qui la fondent et fait l'apprentissage de sa propre responsabilité".</p> <p>"Prise de conscience du devoir de respecter les autres et du droit au respect pour soi-même, dans l'identité, la personnalité, l'intégrité physique, les biens et l'expression de la pensée de chacun".</p>	<p>Éducation civique "L'éducation civique n'est pas une discipline à enseigner en tant que telle, isolément, mais ses principes fondamentaux doivent imprégner toutes les activités de l'école".</p> <p>"Sens de la dignité de la personne humaine, respect de l'intégrité physique. Respect de la liberté de conscience".</p>
<p><b>Article 13</b> "L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout moyen du choix de l'enfant".</p>	<p>Domaine : vivre ensemble "Mise en place de situations de dialogues collectifs sur de vrais problèmes à résoudre, sur de vrais sujets de discussion";</p> <p>Domaine : apprendre à parler et à construire son langage, s'initier au monde de l'écrit "Apprentissage de la prise de parole dans une discussion, de l'écoute de l'autre, de la prise en considération de sa parole". "productions d'objets écrits associant le texte et l'image (albums)".</p> <p>Domaine : imaginer, sentir, créer "La pratique des arts plastiques à l'école maternelle se fonde sur le désir qu'a l'enfant de regarder et de toucher, de faire et de réaliser". "Le théâtre et l'expression dramatique ont pour but de développer leur imagination, leur sensibilité et leur désir d'expression".</p>	<p>Français "La maîtrise de la langue conditionne toute la réussite scolaire et constitue le fondement de l'insertion sociale et de la liberté de réflexion". "Les productions d'écrits avec leurs différentes fonctions (expression, communication, mise en mémoire) sont donc constamment présentes sous une forme ou sous une autre" (trace écrite d'une leçon dans toutes les disciplines).</p> <p>Éducation artistique "Les élèves développent leurs capacités expressives, corporelles, relationnelles, verbales, sensibles et imaginatives".</p>	<p>Français "Le maître multiplie les occasions de manier avec rigueur et pertinence, pour faciliter les activités de communication, d'expression et de création, une langue dont le fonctionnement sera bien maîtrisé". "Le maître met en place des situations dans lesquelles les élèves s'exercent à raconter, décrire, expliquer, questionner et justifier, commencer à argumenter ou exprimer des sentiments". "Les productions d'écrits sont nombreuses et de plus en plus conformes aux exigences d'organisation et de présentation".</p> <p>Éducation artistique "Les arts plastiques impliquent à la fois invention et réalisation".</p>

ARTICLES DE LA CONVENTION	CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS	CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS
<p><b>Article 17</b>            "Les États parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une <i>information</i> et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant".            "Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants".</p>	<p>Domaine : découvrir le monde            "Dès son plus jeune âge, l'enfant est mis en présence d'un grand nombre d'images".            "Il est important de le préparer à recevoir cette abondance d'images ; il les perçoit d'abord en fonction de sa sensibilité, de son histoire, de son milieu culturel ; il est amené progressivement à les percevoir en fonction de son intelligence, en s'exerçant à faire des choix".</p> <p>Domaine : s'initier au monde de l'écrit            "Découverte de l'imprimé sous toutes ses formes, en contexte puis hors contexte, interprétation avec l'aide de l'adulte" ;            "Fréquentation assidue du coin lecture ou de la bibliothèque lors de moments de lecture en petits groupes".</p>	<p>Éducation artistique            "Vivant dans un monde foisonnant d'images, qu'elles soient graphiques, photographiques, télévisuelles, cinématographiques ou numériques, les enfants s'en montrent grands amateurs. Prenant en compte cet état de fait, l'école a pour rôle de les accompagner dans la découverte, l'exploration, la compréhension et la production d'images".</p> <p>Français            "Le monde de l'écrit est de plus en plus divers et les élèves y sont confrontés très tôt, hors de l'école comme dans la classe. Il convient de les habituer rapidement à discerner ses multiples aspects et fonctions pour mieux les identifier et accéder ainsi à leur compréhension".</p>	<p>Éducation artistique            "Dans ce cycle, le travail sur l'image sera enrichi d'une dimension historique et de la notion de patrimoine".</p> <p>Français            L'enseignant aidera "les élèves à exploiter efficacement l'<i>information</i> dont ils disposent pour accroître leurs connaissances" et "à établir une liaison entre les lectures effectuées hors de l'école et les activités de lecture en classe ; le recours aux livres empruntés ou consultés à la bibliothèque municipale, à la BCD ou à la bibliothèque de classe doit être étroitement relié au déroulement de séquences pédagogiques".</p>
<p><b>Article 24</b>            "Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur <i>état de santé</i> possible.            Ils s'efforcent de faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, l'<i>hygiène</i> et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information".</p>	<p>Domaine : découvrir le monde            "Sensibilisation aux problèmes d'<i>hygiène</i> et de consommation, éducation à la sécurité : approche concrète de l'<i>hygiène</i> de l'<i>alimentation</i> (régularité des repas, composition...) ; apprentissage des règles élémentaires d'<i>hygiène</i> ; prise de conscience des risques de la rue, de la route, de l'environnement familial (objets dangereux et produits toxiques), éducation aux conduites sauvegardant la sécurité, intégration de quelques règles élémentaires du code de la route".</p>	<p>Découverte du monde            "Le corps de l'enfant (notions simples de physiologie et d'anatomie) ; importance des règles de vie : <i>hygiène</i> (habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation, de sommeil, de rythme de vie)".</p> <p>Éducation civique            "Mise en œuvre des règles d'<i>hygiène</i>, de <i>sécurité</i>, de tenue et justification de celles-ci ; <i>éducation à la santé</i>".            "L'élève sera amené à agir en fonction d'un risque reconnu et apprécié".</p>	<p>Sciences            "Les mouvements corporels dans le sport et le travail ; les fonctions de nutrition ; conséquences à court et à long terme de notre <i>hygiène</i> (actions bénéfiques ou nocives de nos comportements) ; principes simples de secourisme".</p> <p>Éducation civique            "Sens de la responsabilité personnelle et collective face aux problèmes liés à la <i>santé</i> et à la protection qu'on lui doit".            "La vie démocratique : la protection des personnes et leur sécurité : la police, la gendarmerie, les pompiers ; la protection sociale et la solidarité ; la sécurité routière ; la sécurité domestique".</p> <p>Éducation physique et sportive            "L'éducation physique conduit l'enfant à utiliser les ressources mises en œuvre pour organiser sa vie physique".</p>

## Actions pédagogiques sur la Convention de l'O.N.U. des Droits de l'Enfant à l'école primaire

(circulaire parue dans le B.O. hors série n° 13 du 6 nov. 1997)

Le 20 novembre, jour anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la Convention des Droits de l'Enfant, est désormais une journée de réflexion. Elle doit faire l'objet d'une sensibilisation à partir du texte de la Convention. Cette journée sera l'occasion pour l'ensemble des élèves de l'école primaire d'une prise de conscience de la condition des enfants dans le monde et la volonté internationale de les protéger.

ARTICLES DE LA CONVENTION	CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS	CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS
<p><b>Articles 28 et 29</b>                      "Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation".                      Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- "favoriser l'épanouissement de la <i>personnalité</i> de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans la mesure de leurs potentialités ;</li> <li>- inculquer à l'enfant le respect des <i>Droits de l'Homme</i> et des libertés fondamentales ;</li> <li>- préparer l'enfant à assumer les <i>responsabilités de la vie</i> dans une société libre ;</li> <li>- inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel".</li> </ul>	<p>Domaine : vivre ensemble                      L'enfant grandit tout en construisant sa <i>personnalité</i> à travers des relations qu'il noue avec les adultes qui l'entourent comme avec ses camarades."                      "L'enfant devient un acteur dans la communauté scolaire : il doit y assumer des <i>responsabilités</i> à sa mesure, expliquer ses actions, écouter le point de vue de l'autre. Il apprend à discuter des problèmes qui se posent dans la vie quotidienne".</p> <p>Domaine : imaginer, sentir, créer                      "L'école a un rôle irremplaçable d'initiation au monde et à la culture.                      À l'école maternelle, l'enfant développe sa sensibilité, son imagination et sa capacité de créer, ses facultés d'attention et de concentration, son esprit critique et son aptitude à exprimer des goûts et des choix".</p> <p>Domaine : découvrir le monde                      "Découverte, observation et description de la nature (plantes, animaux), de l'environnement proche, d'espaces moins familiers".                      "Prise de conscience de l'importance des déchets".</p>	<p>Activités artistiques                      "Dans la continuité de l'action conduite à l'école maternelle, l'éducation artistique a pour but d'amener les élèves à développer leur sensibilité, leurs capacités de création".                      "À partir des premières activités pratiquées à l'école maternelle, les élèves développent leurs capacités expressives, corporelles, relationnelles, verbales, sensibles et imaginatives au sein d'un groupe".</p> <p>Éducation civique                      "C'est à partir de la vie de la classe que l'enfant découvre les règles de la vie en société, les valeurs qui la fondent et fait l'apprentissage de sa propre responsabilité".                      "Prise de conscience des règles de la vie commune dans la classe et dans l'école. Initiation à la gestion de l'environnement, cadre de vie des hommes et bien commun de tous".</p> <p>Découverte du monde                      "Le monde environnant est l'objet d'un premier apprentissage méthodique".                      "Les animaux et les végétaux sont vivants : animaux familiers, élevages ; plantes typiques de la région ou connues des enfants (jardin de l'école, cultures en classes)".</p>	<p>Activités artistiques                      Les activités pratiquées au cours des cycles précédents seront développées.                      Éducation civique                      "L'enfant prend conscience de la <i>responsabilité</i> de chacun dans la société. Il réfléchit sur les valeurs relatives à la personne et sur les normes de la vie en commun ; il acquiert peu à peu de celles-ci une pratique raisonnée. Il apprend comment chercher à se mettre en œuvre les principes et les institutions dans la démocratie au sein de la République française, dans l'Europe qui se construit et dans l'ensemble du monde".                      "Sens de la <i>responsabilité</i> personnelle et collective face aux problèmes liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux Droits de l'Homme et aux atteintes qu'ils subissent (en particulier discrimination et violence) ;</li> <li>- à l'environnement et aux atteintes qu'on lui porte".</li> </ul> <p>"Dignité et droits de la personne humaine : la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (1789)".</p> <p>Histoire et géographie                      "Comprendre le monde contemporain et agir sur lui en personne libre et <i>responsable</i>, être présent et actif au sein de la cité, exigent la connaissance de ce monde dans sa diversité et son évolution".</p> <p>Sciences et technologie                      "L'approche écologique à partir de l'environnement proche : rôle et place des êtres vivants, notions de chaînes et réseaux alimentaires".</p>

... / ...

**1/ Le corps d'un enfant n'est pas un jouet.** En France le principal fléau subi par les enfants, c'est la maltraitance, notamment sexuelle. L'objectif c'est d'apprendre aux enfants à se protéger sans devenir méfiants. Se protéger du danger ce n'est pas douter du monde mais prendre confiance en soi. Le corps d'un enfant n'est pas un jouet, cela implique : que l'enfant doit respecter son corps ; respecter le corps des autres ; et que les adultes doivent le respecter.

**2/ D'autre part, pour une présentation générale de la Convention, on pourra utiliser notamment les supports suivants :**

- Bibliothèque de Travail Junior (BTJ) de juin 1996 : «Les droits de l'enfant», publication PEMF
- «Le grand livre des droits de l'enfant» d'Alain Serres, Éditions Messidor/La Farandole
- affiches et publications de l'UNICEF

**# Le droit à l'identité (articles 7 et 8)**

- faire découvrir la procédure d'inscription à l'état civil dès la naissance, qui fonde l'acquisition d'une identité

- réaliser sa propre carte d'identité. À cette occasion prendre conscience que personne n'a le droit de se moquer du nom ou du prénom d'un autre et que le respect de l'autre est la base de la vie en société.

... / ...

ARTICLES DE LA CONVENTION	CYCLE DES APPRENTISSAGES PREMIERS	CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS
<p><b>Article 31</b> Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au <i>repos</i> et aux loisirs et à des activités récréatives.</p>	<p>Domaine : découvrir le monde "Observation et prise de conscience des rythmes de vie (rôle du sommeil, du <i>repos</i>)". Domaine : vivre ensemble "Jeux dans des situations spontanées ; jeux collectifs, jeux organisés."</p>	<p>Découverte du monde "Importance des règles de vie : sommeil..." Éducation physique et sportive "Jeux traditionnels, jeux sportifs, jeux de mime, jeux dansés du patrimoine enfantin."</p>	<p>Sciences et technologie "Conséquences à court et à long termes de notre hygiène (actions bénéfiques ou nocives de nos comportements)." Éducation physique et sportive "Activités de pleine nature, activités collectives avec balle et ballon. Pratiques liées à la natation."</p>
<p><b>Articles 19 et 34</b> "Les États prennent toutes les mesures pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon, de mauvais traitement ou d'exploitation y compris sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou toute autre personne à qui il est confié". Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher : a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale ; b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autre pratiques sexuelles illégales ; c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.</p>	<p>Domaine : vivre ensemble "L'enfant devient un acteur dans la communauté scolaire : il doit y assumer des responsabilités à sa mesure, écouter le point de vue de l'autre". "Il apprend à discuter des problèmes qui se posent dans la vie quotidienne". Domaine : découvrir le monde Découverte du monde vivant. Découverte de son corps : dans sa globalité et ses différentes parties.</p>	<p>Éducation civique "Prise de conscience du devoir de respecter les autres et du droit au respect pour soi-même, dans l'identité, la personnalité, l'intégrité physique, les biens et l'expression de la pensée de chacun". Découverte du monde Le monde du vivant. - Le corps de l'enfant (notions simples de physiologie et d'anatomie) - Importance des règles de vie : hygiène (habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation, du sommeil, de rythme de vie...).</p>	<p>Éducation civique "Dignité et droits de la personne humaine". L'enfant doit être capable "d'identifier quelques grands problèmes du monde (les guerres, la faim, les Droits de l'Homme, les Droits des enfants...)" Science et technologie Unité et diversité du monde vivant. - Le développement d'un être vivant (végétal ou animal) : naissance, croissance, âge adulte, vieillesse - Les divers modes de reproduction animale : la sexualité et la reproduction des humains.</p>

... / ...

### # Le droit à l'expression (article 13)

- mettre en œuvre des activités diverses donnant une occasion réelle aux enfants de s'exprimer :
  - . par la langue orale lors de discussions organisées par le maître permettant la prise de parole, l'expression des idées, l'argumentation et l'écoute de l'autre,
  - . par l'écrit lors de la rédaction d'articles dans le journal de la classe ou de l'école,
  - . par d'autres voies : picturale, musicale, corporelle, théâtrale, etc ;
- percevoir à cette occasion que l'expression ne doit pas conduire à tromper ou à blesser les autres ;
- saisir l'occasion de découvrir, à travers le fonctionnement de la vie associative (conseil de coopérative, OCCE, associations sportives de l'école, ...), le droit à l'expression.

### # Le droit à l'information (article 17)

- permettre la découverte de tous les supports d'information qui existent dans l'école (télévision, radio, journaux mais aussi images, livres, documents, dictionnaires, encyclopédies, cartes, logiciels, cassettes vidéo, ...) ;
- montrer que ces supports permettent de connaître un sujet comme celui de la condition des enfants dans le monde ;
- faire prendre conscience que l'accès à l'information n'est pas universel, soit pour des raisons technologiques, soit du fait d'une censure.

... / ...

(suite de la circulaire parue au B.O.E.N. n°13, 6 nov. 1997)

# **Le droit des enfants handicapés** (article 23)

- donner l'occasion aux élèves de prendre conscience que les enfants handicapés ont droit à l'éducation et à vivre parmi les autres. On pourra s'appuyer sur une situation vécue d'intégration scolaire ou sur un document (par exemple, documents tirés de «1001 livres pour l'école» : "Aïssata" de T. Lenain, Éditions Syros ; "Catherine n'entends-tu ?" de M. Martinez I. Vendrell, Éditions Sorbier ; "Les handicapés" de Sanders, Fortin, Henno, Éditions Gamma).

# **Le droit à la santé et à l'alimentation** (articles 24 et 27)

- faire découvrir qu'il existe des causes importantes de mortalité dans le monde, notamment des épidémies. Certaines d'entre elles peuvent être combattues par des règles d'hygiène, d'autres par la vaccination à laquelle tous les enfants du monde devraient avoir droit ;  
- mettre en place des activités permettant de découvrir et d'apprendre les règles essentielles assurant le maintien d'une bonne santé (hygiène, alimentation, sécurité, prudence, soins) ;  
- faire vivre à l'école quelques-unes de ces règles élémentaires : se laver les mains avant de manger, apprendre à être prudent dans les jeux, en récréation, etc ;  
- faire réfléchir au fait que dans le monde entier des enfants ne mangent pas à leur faim, et que beaucoup en meurent. Découvrir que, déjà localement, certaines solidarités peuvent se mettre en place.

# **Le droit à l'éducation** (articles 28 et 29)

- mettre en place des activités qui font percevoir aux élèves qu'en d'autres temps et d'autres lieux certains enfants n'avaient ou n'ont pas droit à l'éducation. Il n'existe pas d'école partout dans le monde.

# **Le droit au repos et aux loisirs** (articles 31 et 32)

- mettre en place des activités qui font percevoir aux élèves qu'en d'autres temps et d'autres lieux certains enfants très jeunes travaillaient ou travaillent. C'est ainsi que de nos jours, dans certains pays, des enfants sont exploités et n'ont pas, de ce fait, un droit reconnu aux loisirs et au repos.

# **Le droit à la protection** (articles 19, 34, 37 et 38)

- faire prendre conscience, à partir d'exemples pris dans l'actualité, que des milliers d'enfants dans le monde sont victimes de tortures, de massacres et de faits de guerre (par exemple les mines anti-personnel) ;  
- mettre en place en opportunité des activités sensibilisant les enfants aux problèmes de maltraitance et d'agressions sexuelles.

(extrait du B.O.E.N.)



## Nous avons des droits, mais aussi des devoirs...

Nous voulons avoir le droit de vivre dans un environnement convenable (école, classe,...)

Mais pour cela, nous devons respecter nos locaux pour les garder en état.

Nous voulons avoir le droit de nous exprimer devant nos camarades...

Mais pour cela, nous devons écouter nos camarades quand ils ont la parole.

Baptiste et Cédric, CM2  
journal scolaire «Si tas ...»

publié par l'école élémentaire de Navenne, Haute-Saône